

Commune d'Evette-Salbert

TERRITOIRE DE BELFORT

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2021

Convocation du 06 mars 2021

6 Présents, 1 procuration de Didier FORT à Martine CATTIN

Approbation du CR du CM du 24 février 2021

Rapport 21-10

Numérotation des rues au lotissement Les terrasses du lac et Les balcons des Vosges présenté par Mme Le Maire, Michèle JEANNENOT:

LES TERRASSES DU LAC : Mme Le Maire précise que les lots 1 et 2 sont concernés par la rue des Grandes Planches, les lots 8 & 9, sont concernés par la rue des Thuyas . Le lot 9 est construit, le lot 5 est vendu.

Les numéros sont attribués comme suit :

lot 3, numéro 2,

lot 4, numéro 4

lot 5, numéro 6

lot 6, numéro 3

lot 7, numéro 1

LES BALCONS DES VOSGES : Mme Le Maire précise que le 6 de 2566 m2 est compté pour 2 parcelles à vendre, les n° 3 et 5 leur ont été attribués.

Les numéros sont attribués comme suit :

lot 1, numéro 2,

lot 2, numéro 4

lot 3, numéro 6 (vendu, en attente du numéro pour créer le PDL - Point De Livraison -

lot 4, numéro 7 (vendu)

lot 5, numéro 1 (vendu)

Lors de la réunion préparation, Didier FORT s'est interrogé sur l'appellation « rue » puisqu'il s'agit d'impasse.

ADOpte à l'unanimité

Rapport 21-11

Convention de viabilité hivernale entre la commune de Frahier & Chatebier et la commune d'Evette-Salbert. présentée par Daniel ROBERT.

Daniel ROBERT après avoir exposé l'antériorité qui a mené à formaliser par Convention ce qui était réalisé depuis des années précise la nécessité de matérialiser très exactement le déneigement assuré par la commune de Frahier & Chatebier, jusqu'au rond-point de la rue du Thiamont.. Les Agents d'Evette-Salbert assurant, eux, la totalité de la rue "des Gouttes du Temps ».

Adopté à l'unanimité.

Rapport 21-12

Mme Le maire, après avoir présenté le CA 2020 s'est retirée.

Mme Martine CATTIN, l'aînée des Conseillers en exercice a mené les débats et présidé le vote.

Adoption à l'unanimité.

Signature des ANNEXES IV D2 CA 2020

Rapport 21 - (13 ?)

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Budget général. Inscription au R 002 les recettes de fonctionnement dans les sommes proposées, d'affecter au compte R 1068, les sommes proposées, d'inscrire au R001, les sommes proposées.

Adoption à l'unanimité.

Rapport 21 - 14

Adopté à l'unanimité

Rapport 21-15

Adopté à l'unanimité

Rapport 21-16

Adoption du budget primitif 2021 de la Commune.

Après avoir commenté la note synthétique, entendu l'intervention de M. Jean-Philippe GRISEZ 1er Adjoint, sur les points "VOIRIE", travaux d'école, qui doit être réfléchi en un programme triennal, programme de travaux sur la toiture et les noues plus particulièrement, éclairé des observations techniques de M. Alain LASSUS, Conseiller "spécialisé travaux et entretien des bâtiments communaux", Jean-Philippe GRISEZ a apporté des précisions quant aux travaux qui seront réalisés à la mairie. Il s'agit de rendre accessible le bureau du maire, sécuriser le sol de l'espace copieur, aménager le local de pré-archivage, assurer la sécurité incendie des deux locaux archives à désencombrer et créer un meuble de rangement nécessaire aux Agents administratif, tout en proposant aux Evalbertois un bureau d'accueil plus convivial et ordonné. **Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.**

M. Jean-Philippe GRISEZ et les membres du Conseil en exercice souhaitent que les commandes relatives au programme de relance de l'économie locale du Conseil Départemental soient confirmées par bon de commande à l'entreprise MIROLO, lundi 15 mars au plus tard - pour rappel, date limite de confirmation de la commande pour bénéficier de ce volet 2. L'entreprise MIROLO s'est engagée à exécuter les travaux en juillet et août, ils seront donc terminés en septembre, critère d'éligibilité. Il en sera de même pour les réalisations de la salle polyvalente (changement des portes d'entrée et changement des volets), les portes d'entrée de la mairie et de la boulangerie (changement, à la demande du Boulanger, de la porte d'entrée, au titre, des économies d'énergie et de la COVID 19 - aération, respect des gestes barrières), pour lesquels travaux, nous avons mobilisé une subvention sur le programme DSIL en janvier 2021. Les commandes sont à confirmer aux fournisseurs retenus. M. Daniel ROBERT Conseiller délégué aux travaux et aux forêts, préconise que les travaux de voirie soient également l'objet d'une réflexion triennale.

Michèle JEANNENOT, Maire, précise que ce budget ne comporte pas de ligne budgétaire "subventions des Associations", 2 associations ont adressé tardivement leur demande. La date forclos, du fait des prochaines élections municipales était fixée au 11 mars 2021. Selon les recommandations écrites des services de la Préfecture il était nécessaire de voter le budget primitif et le CA 2020, la nouvelle équipe n'ayant pas le temps matériel de travailler sur le BP 2021 au 15 avril. De plus, nous ne répondions plus à un critère d'éligibilité de la subvention du Conseil

Départementale " Plan de relance de l'économie locale Volet 2", la commande aux entreprises devant être confirmée au plus tard le 15 mars 2021. Les subventions accordées aux associations feront l'objet d'une modification du budget primitif 2021, ainsi les subventions pourront être votées et servies aux Associations.

M. Daniel ROBERT présentera dans les Questions diverses le travail avancé avec M. ROY des services de l'ONF .

Questions diverses

Ressources Humaines : Vacance de poste suite à un départ en retraite d'un Agent attaché à l'Ecole des Sources en périscolaire et entretien des bâtiments (bibliothèque, salle polyvalente, école).

Une réflexion préalable doit être menée afin d'analyser le besoin, créer une fiche de poste avant de procéder à la publicité de la vacance de poste. Il sera nécessaire de maîtriser les mécanismes statutaires qui entourent le recrutement d'un Agent.

Espace sans tabac : en date du 08 mars 2021, Mme Yvette PORCARD, secrétaire du Comité départemental de la Ligue contre le Cancer a présenté à Mme Le Maire, l'action nationale "Espaces sans tabac", menée en très étroite collaboration avec l'ARS. A la suite de cette réunion, M. Arnaud LITZLER, Président dudit Comité départemental a adressé à la mairie les "visuels" proposé au plan national, le visuel personnalisé de la ville d'Offemont, le modèle d'arrêté du maire de la ville de CAEN ainsi que la Convention de partenariat. Cette action tend vers plusieurs objectifs : Préserver la santé, Préserver l'environnement et de fait, sensibiliser à la pollution et également au coût de dépense à la charge des collectivités lié à assurer la propreté de la commune.

Deux "espaces" sont identifiés : les abords de l'Ecole des Sources (impact sur l'aspect pédagogique entre autres) et l'Espace Socio-Culturel, (environnement par la présence d'un fossé canalisant les eaux pluviales). Toutefois, Aucun impact financier pour la commune. Les élus en exercice valident l'idée.

ONF : Plan de relance - Reconstitution des forêts communales

Le 24 février 2021 M. Robert a rencontré M. Thibaud Roy de l'ONF pour une présentation du volet « Forêts » du plan de relance gouvernemental.

Au niveau national ce plan a mobilisé 200 M € pour la filière bois, dont 150 M € pour les forêts. Cette somme devrait se répartir pour environ 60 M € pour les forêts domaniales et environ 90 M € pour les forêts communales.

Au niveau régional ce sont 30 M € qui seront alloués à la région Bourgogne/Franche-Comté qui seront répartis pour 24 M € pour les forêts privées et 6 M € pour les forêts communales.

Un dossier pourra être élaboré par l'ONF, mais devra répondre à certains critères afin d'être priorisé :

- Surface minimum de 5 ha pour les parcelles concernées
- Entretien futur des plantations non financé
- Les plantations feront l'objet d'une aide sur barème correspondant à 80 % du financement des dépenses théoriques et non réelles.

La parcelle 15 (totalisant 6,5 ha) pourrait être concernée par ce dispositif et être plantée en feuillus, entre 1200 et 1500 plants à l'hectare ce qui correspondrait à une fourchette entre 7860 et 9825 plants. Il pourrait être envisagé de se limiter à 5 ha de plantations sur cette parcelle mais cela aurait peu d'intérêt, la surface restante de 1,5 ha devenant difficile à gérer et donc à valoriser.

Le coût global pourrait se situer entre 40000 et 50000 €. Dans ce cas le reste à charge pour la Mairie pourrait se chiffrer à environ 10000 €, à imputer sur les crédits d'investissement.

La prestation de l'ONF pour le montage du dossier s'élèverait à 1500 € + 150 €/ha soit 2980 € HT, à intégrer dans le dossier de subvention.

Un positionnement de principe est souhaité pour fin mars/début avril.

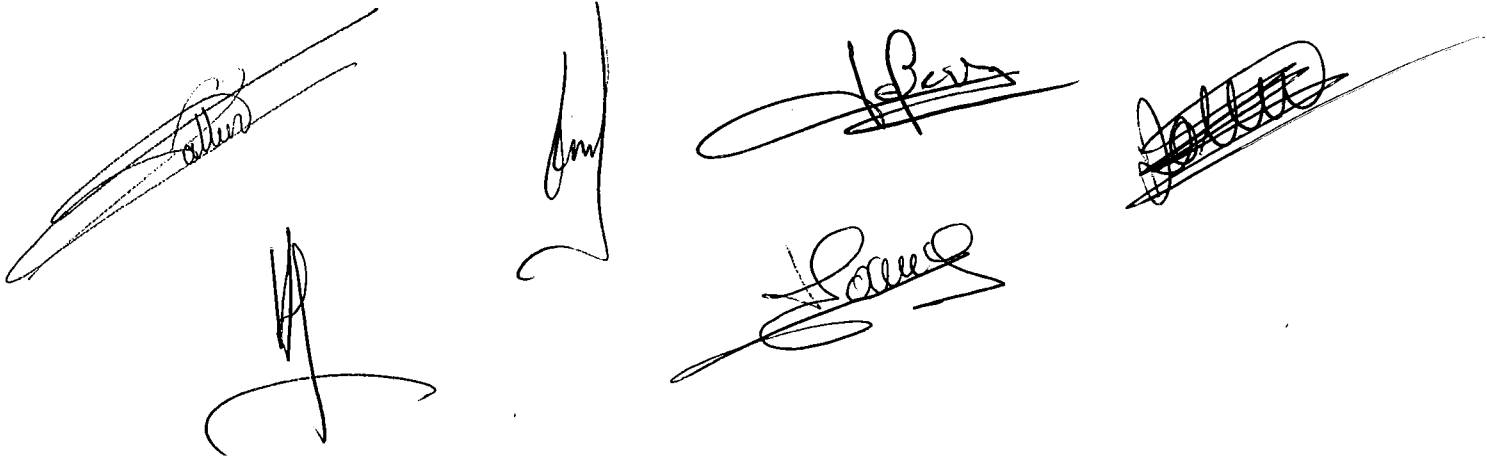
Chambre régionale des comptes. Objet : "observations définitives relatives à l'examen de la gestion du Grand Belfort Communauté d'Agglomération".

Il nous appartient en qualité de membre du Grand Belfort de soumettre le rapport au plus proche Conseil Municipal afin d'en débattre. Ce rapport, reçu le 10 mars 2021, a donc été traité le 11 mars dans les questions diverses.

Le débat a porté principalement sur le 3 page 20 et suivantes au regard de la délégation de conseiller communautaire de Michèle Jeannenot, Maire. Les recommandations des pages 34 (Sertrid) et 61 (recommandations 11) ont également retenu l'attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Signature des membres présents

The image shows six handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members present at the meeting.